



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité et gaz

Question écrite n° 42665

Texte de la question

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, M. Jean-Pierre Giran demande à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi de bien vouloir lui indiquer le nombre exact de ménages ayant fait le choix de souscrire un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie autre que les deux opérateurs historiques, GDF (actuellement GDF-Suez) et EDF. Ces ménages ayant renoncé aux tarifs réglementés du gaz et de l'électricité, il lui demande aussi si ce choix s'est, en moyenne, traduit par une augmentation ou une diminution, à consommation constante et sur un an, de leur facture de gaz et d'électricité. Il lui demande quel impact sur leur facture de gaz a pu avoir la baisse du prix du baril de pétrole sur les marchés internationaux.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, et concernant le gaz naturel, il apparaît qu'au 31 décembre 2008, 416 000 clients résidentiels avaient fait le choix d'offres libres auprès d'opérateurs alternatifs à GDF Suez représentant 3,9 % de part de marché et un volume de vente de 3,6 TWh soit 2,5 % des ventes. Concernant l'électricité, au 31 décembre 2008, 692 000 clients résidentiels avaient fait le choix d'offres libres auprès d'opérateurs alternatifs à EDF représentant 2,3 % de part de marché et un volume de vente de 3,3 TWh soit 2,3 des ventes. A ce stade, il n'est pas possible de savoir si l'ouverture à la concurrence s'est traduite, pour les consommateurs particuliers, par une baisse du montant des factures compte tenu de la variété des offres. Pour autant, certaines offres proposaient un engagement de stabilité des prix sur une période plus ou moins longue dans un contexte haussier des prix internationaux de l'énergie alors qu'aujourd'hui ces derniers sont à la baisse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42665

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 février 2009, page 1698

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3828